

Informations mensuelles aux producteurs·trices sur les décisions de l'Interprofession du lait (10-2026)

Le marché en 2026

Le marché laitier suisse reste actuellement très instable. Alors que, durant le premier semestre 2026, le principal défi concernait les mesures visant à rétablir l'équilibre du marché et à réduire les excédents, une sécheresse extrême et des maladies virales sont venues s'y ajouter à partir du mois de juin.

La situation du marché s'est ainsi complètement inversée pendant quelques mois. Les producteurs·trices de lait ont dû se préoccuper de la gestion du fourrage et de l'eau. À partir de la semaine 27, les abattages de vaches ont grimpé en flèche. Les autorités (OFAG, Conseil fédéral) ont elles aussi pris rapidement des mesures pour atténuer les conséquences de la sécheresse. D'ici fin 2026, plusieurs centaines de milliers de tonnes de fourrages grossiers devraient être importées afin d'assurer l'approvisionnement.

Depuis quelques semaines, la situation s'est de nouveau inversée. En semaine 36, les abattages sont revenus au niveau de l'année précédente. Dans toute la Suisse, les livraisons (calculées sur une base mensuelle) ont désormais atteint le niveau exigeant de l'année précédente, voire le dépassent même dans certains cas. Depuis la semaine 40, les abattages dépassent à nouveau d'environ 500 têtes par semaine ceux de 2025, ce qui indique une pression sur l'offre.

Conclusion : Les fluctuations du marché au cours des dix premiers mois de 2026 résultent, dans le détail, d'une interaction complexe entre des facteurs très divers (sécheresse/conditions météorologiques, réserves de fourrage, prix, taux de change, liquidités, droits de douane, importations, trafic de perfectionnement, etc.), ce qui limite considérablement la validité de nos prévisions dans le temps. Le marché fluctue beaucoup plus rapidement aujourd'hui.

Mesures prises par l'IP Lait

Les fluctuations rapides du marché influencent également les activités courantes de l'IP Lait. Il existe un consensus sur le fait qu'un système de marché laitier résilient demande une réactivité accrue et des compétences pour l'IP Lait.

Le comité de l'IP Lait a donc pris les décisions suivantes :

- Optimiser les outils existants à la lumière des enseignements de ces dernières années.
- Évaluer les mesures à prendre en cas d'urgence liée à une offre excédentaire ou insuffisante sur le marché. Aucune décision concrète en vue d'une assemblée des délégués n'est toutefois prévue avant 2027.
- Les exportations de matière grasse lactique déjà approuvées ayant été suspendues jusqu'à fin septembre 2026, le comité a, compte tenu de la situation du marché, à nouveau autorisé l'exportation des quantités restantes (env. 650 t de beurre) jusqu'à fin 2026.

Dans ce contexte, fixer le prix indicatif A pour le premier trimestre 2027 constitue également un véritable défi.

*** * ***